



DOSSIER DE PRESSE

LE 16 DÉCEMBRE 2014

Le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014 - 2024

Contacts presse

CABINET DU MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Mélanie Branco

01 49 55 34 67

06 03 42 64 58

presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

CABINET DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Séverine Besse-Le Saux

01 49 54 05 73

06 22 59 13 71

presse.ville@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

WEB :

www.ville.gouv.fr

TWITTER :

@PatrickKanner

@MyriamElKhomri

@Villegouvfr

#NPNRU



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Paris, le 15 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Adoption de la liste des quartiers NPNRU par le Conseil d'administration de l'ANRU

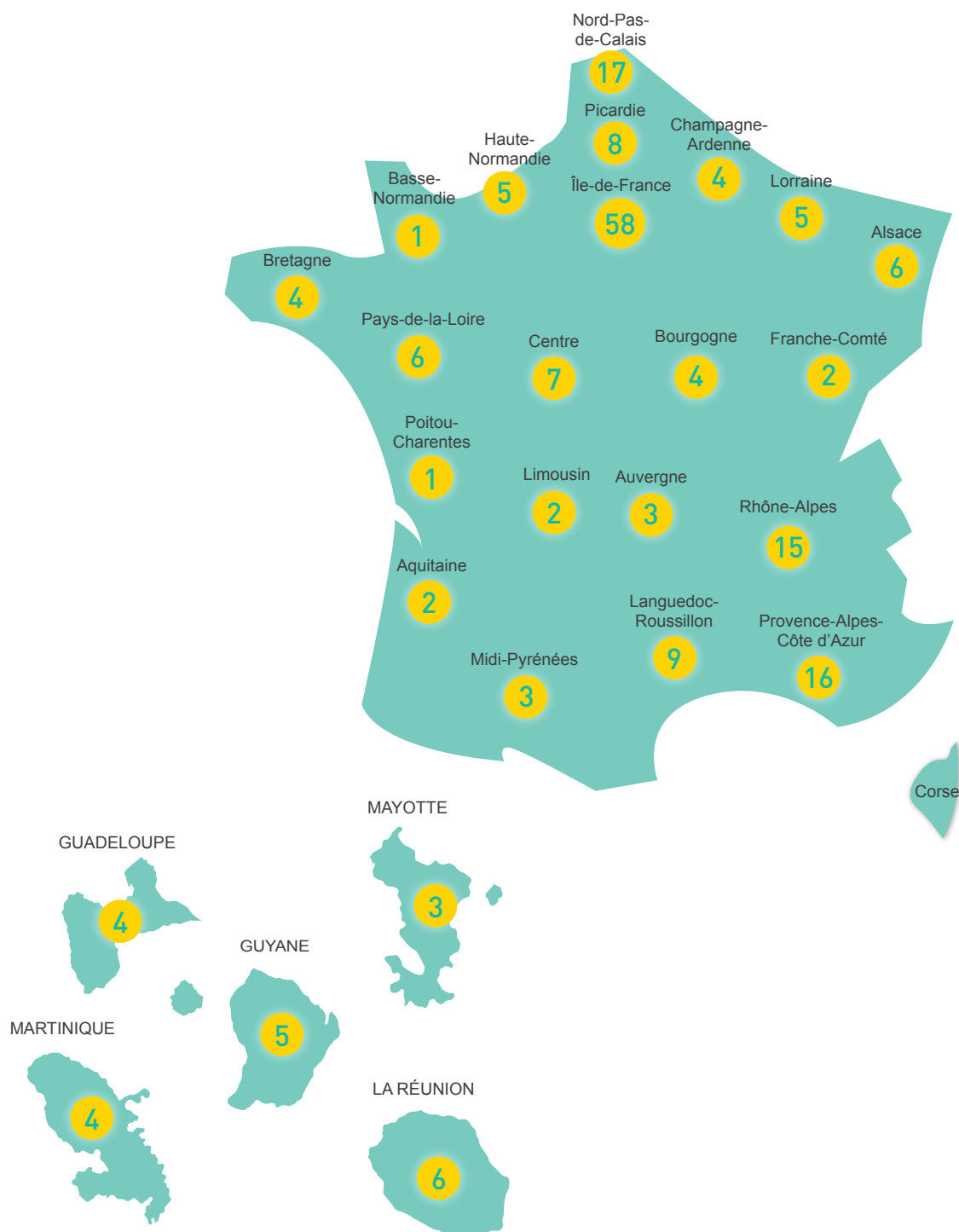
Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Myriam EL KHOMRI, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, se félicitent de l'adoption à l'unanimité des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de la liste des 200 quartiers d'intérêt national qui bénéficieront du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024.

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée en février dernier, pose le cadre et fixe les objectifs et les moyens du NPNRU. Un investissement de **5 milliards d'euros de l'ANRU**, financé avec le concours d'Action Logement, sera ainsi réparti comme suit : 83 % pour les sites d'intérêt national, et 17 % pour les sites d'intérêt régional, dans le cadre des Contrats de plan État-région (CPER).

200 quartiers d'intérêt national, sont ainsi listés, sur lesquels seront concentrés des financements exceptionnels, parce que les difficultés sociales et urbaines y sont les plus grandes.

Le Président de la République se rendra dans le Pas-de-Calais, à Boulogne-sur-Mer et Lens, pour visiter des quartiers qui ont été rénovés du premier programme de rénovation, et d'autres qui bénéficieront du NPNRU, tels qu'un quartier de la cité minière de Lens ou le Triennal à Boulogne-sur-Mer.

Carte des quartiers d'intérêt national NPNRU au 15 décembre 2014



Sommaire

- **Synthèse**
- **Les 200 quartiers du NPNRU 2014 - 2024**
Les principes méthodologiques de sélection des 200 quartiers
Financements - Impacts sur l'emploi
- **NPNRU : les chiffres clés**
- **Le déplacement du 16 décembre 2014 dans le Pas-de-Calais**
Boulogne-sur-Mer : les quartiers de Transition et de Triennal
Les spécificités du bassin minier de Lens
- **La politique de la ville dans les Outre-mer**
- **Le bilan du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) 2003 - 2015**
- **L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)**
- **La ville durable : maître mot du NPNRU 2014 - 2024**
- **Le retour des services publics pour l'égalité républicaine dans les quartiers**
- **La priorité au développement économique et à l'emploi**
- **Les nouveaux contrats de ville : collégialité, transversalité, efficacité**

Synthèse

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN : 5 MILLIARDS POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Patrick KANNER et Myriam EL KHOMRI se félicitent du lancement par le Président de la République d'un nouveau programme de renouvellement urbain.

Ce programme d'envergure avait été annoncé par François HOLLANDE lors de sa campagne. Il traduit sur tout le territoire l'engagement fort du Président de la République pour les habitants des quartiers connaissant les difficultés les plus grandes. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 de François LAMY, qui refond la carte de la géographie prioritaire, acte ce programme et en définit les principes. Engagement pris, engagement tenu.

Le nouveau programme de renouvellement urbain, c'est changer la ville pour changer la vie.

C'est, pour des millions d'habitants, passer de la ville subie à la ville choisie.

C'est, pour les collectivités qui en bénéficient, la formidable opportunité de lutter durablement contre les inégalités de toute nature.

C'est, pour notre pays, un acte fort de solidarité nationale et de progrès.

Véritables incubateurs de la ville de demain, les travaux de renouvellement transforment les quartiers qui en bénéficient en autant de chantiers d'avenir et d'espérance.

Porté par l'AGENCE NATIONALE DE RÉNOVATION URBAINE, ce nouveau programme transformera, avec eux, la vie des habitants des 200 quartiers de notre pays où la pauvreté est la plus forte, et où les habitants ont aujourd'hui le plus de mal à se loger correctement, à accéder aux services publics ou à des transports de qualité et fiables. Le financement de l'Anru est assuré par la Convention conclue entre Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, et Action Logement, le 2 décembre 2014. Ce sont ainsi plus de 5 milliards d'euros, financés grâce au concours d'ACTION LOGEMENT et générant plus de 20 milliards d'euros d'investissements locaux, qui vont permettre de vastes travaux dans toute la France pendant 10 ans. En complément de ces 200 quartiers d'intérêt national, identifiés par le Conseil d'administration de l'ANRU, 200 sites d'intérêt régional seront également repérés par les préfets de région dans le cadre d'une réflexion avec les collectivités. 50 quartiers d'intérêt régional dits «signalés» présentant des enjeux importants, sont d'ores et déjà identifiés par l'ANRU.

Ce programme d'envergure améliorera considérablement la vie quotidienne de plus de 2 millions de nos concitoyens, en métropole et en outre-mer, que ce soit dans les banlieues, dans les villes moyennes, les centres anciens dégradés, les communes périurbaines ou encore les cités minières.

Ce nouveau programme ne vise pas que la transformation, primordiale, du cadre de vie. La nouvelle politique de la ville favorise en effet une **approche transversale** des enjeux liés à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain dans les quartiers prioritaires. La question du cadre de vie et du renouvellement urbain est inséparable de celles du **développement économique** et de la **cohésion sociale**, qui sont traitées ensemble et collégalement dans les **nouveaux contrats de ville** que tous les acteurs de la politique de la ville signeront d'ici à juin 2015.

Les habitants seront les premiers acteurs du changement dont les moyens seront fournis par les pouvoirs publics. Les habitants seront les acteurs du renouvellement urbain dans leurs quartiers : le nouveau programme est aussi une leçon de démocratie. Les **Maisons du projet**, qui seront progressivement installées dans chacun des 200 quartiers bénéficiant de l'action de l'ANRU, permettront à tous les habitants de construire avec les professionnels et les élus une ville au plus près de leurs attentes. Elles seront le lieu d'accueil et de débat des **conseils citoyens**, qui se constituent dès à présent autour de trois principes : le tirage au sort d'une partie de ses participants, leur complète indépendance et leur participation aux instances locales de décision de la politique de la ville.

C'est enfin l'idée d'une **ville durable** qui doit aiguillonner notre action en faveur du cadre de vie pour les 10 ans à venir, notamment grâce à l'Institut de la ville durable, outil visant à fédérer l'ensemble des acteurs travaillant à la concrétisation des villes de demain. Bâtiments à haute qualité environnementale, optimisation de la consommation d'énergie, espaces verts, mobilité durable, ville connectée : l'excellence du renouvellement urbain dans les 200 quartiers est le gage de leur exemplarité future. Une exemplarité à la fois citoyenne et architecturale.

« Qu'il s'agisse d'emploi, de développement économique, de vie associative ou de création artistique et culturelle, ce nouveau programme que le Président de la République lance ce jour doit fertiliser les espaces de ville dans lesquels il va déployer son action durable pendant les dix ans à venir. Ce sont ainsi 300 000 emplois qui seront créés grâce à ce considérable effort de la puissance publique. »

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

« Élaboré pour, par et avec les habitants, ce nouveau programme de l'ANRU matérialise la volonté et l'engagement du Président de la République de répondre à l'urgence sociale dans les quartiers. Il doit décroiser nos quartiers en les arrimant aux dynamiques de leur agglomération, en y soutenant la mobilité sociale et en en faisant des territoires attractifs à tous niveaux. »

Myriam El Khomri, secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au cœur de la réforme de la politique de la ville



Les 200 quartiers du NPNRU 2014 - 2024

Lancé quelques mois seulement après le vote de la Loi de programmation pour la ville du 21 février, le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus graves.

Ce sont ainsi 5 milliards d'euros de l'Anru, avec le concours d'Action Logement, générant plus de 20 milliards d'euros d'investissement, qui vont permettre de transformer les conditions de vie des habitants vivant dans les quartiers NPNRU. Dès le premier semestre 2015, dans toutes les villes possédant au moins un quartier NPNRU, 150 millions d'euros seront affectés à des études préalables à l'engagement des projets.

Les contrats de ville articulent ce nouveau programme aux deux autres dimensions de la nouvelle politique de la ville que sont la **cohésion sociale** et le **développement économique**. La signature des contrats de ville interviendra d'ici juin 2015.

LE NPNRU INCARNE UNE NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE

Plusieurs principes le distinguent du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) 2003-2015 :

- **La participation des habitants** qui bénéficient du programme, à toutes les phases de sa réalisation, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre, grâce à des dispositifs participatifs soigneusement élaborés.
- **Le portage des projets au niveau des agglomérations** : l'arrimage des projets de rénovation urbaine aux dynamiques des agglomérations dans leur ensemble dans une approche intégrée (contrats de ville intercommunaux).
- **L'ambition assumée de la mixité** : le développement de l'habitat privé et de l'activité économique dans les quartiers à travers l'accompagnement des investisseurs.
- **L'ambition pour une ville durable**, plaçant au cœur de la démarche la qualité environnementale, la transition énergétique et la constitution d'Écoquartiers.

Les principes méthodologiques de sélection des 200 quartiers

Une méthodologie rigoureuse a présidé au choix des quartiers pouvant bénéficier du NPNRU, ainsi qu'à la distinction des quartiers d'intérêt national d'une part, et des quartiers d'intérêt régional préféchés d'autre part.

PRÉSENTATION DES QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL

L'Anru interviendra prioritairement dans 200 quartiers d'intérêt national où vivent 2 millions d'habitants. Un travail d'évaluation préparatoire des dysfonctionnements urbains des quartiers prioritaires de la politique de la Ville a été réalisé par l'Anru, en association continue avec les préfets et leurs équipes. En parallèle, de nombreux échanges ont été organisés avec l'ensemble des partenaires de l'Anru (Caisse des dépôts, Union sociale pour l'habitat, Agence nationale de l'habitat (Anah)...) et des représentants des ministères concernés.

Les dysfonctionnements urbains sont établis à partir d'une grille multicritères adaptée aux spécificités locales des quartiers, et particulièrement pour l'Outre-mer et les centres anciens en lien avec l'Anah, selon les critères suivants :

- **Habitat – état du parc**
- **Diversité de l'habitat**
- **Mixité des activités**
- **Ouverture du quartier et accès aux transports**
- **Disponibilité foncière**
- **Qualité de l'environnement urbain**
- **Autres enjeux de la politique de la ville (gestion du quartier...)**

Fort de cette sélection obtenue grâce à la stricte application de cette méthode, le Conseil d'administration de l'Anru du 15 décembre adopte la liste de ces 200 quartiers d'intérêt national pour proposition au ministre de la Ville.

PRÉSENTATION DES QUARTIERS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Dans le cadre des négociations des CPER (Contrats de Plans État-Régions) menées par les préfets, d'autres quartiers présentant des dysfonctionnements urbains seront identifiés. 850 millions d'euros seront consacrés par l'Anru au financement d'environ 200 projets d'intérêt régional via les CPER.

Financements

Les quartiers d'intérêt national bénéficieront de 83 % des 5 milliards d'euros du NPNRU équivalent subvention. Quant aux **quartiers d'intérêt régional**, ils bénéficieront de 17 % des 5 milliards d'euros du NPNRU.

Les financements d'Action Logement pour le NPNRU seront composés de prêts à hauteur de 40 %, tout en respectant l'engagement d'un programme à hauteur de 5 milliards d'euros, en subvention et équivalent subvention. Ces financements ont été inscrits dans la Convention quinquennale signée entre l'État et l'UESL-Action Logement le 2 décembre 2014.

Évaluation du NPNRU

L'évaluation des moyens investis sera organisée dès le départ autour du nouvel Observatoire national de la politique de la ville. Cet Observatoire regroupera début 2015, les missions et les moyens de l'ONZUS et du Comité d'évaluation et de suivi de l'Anru.

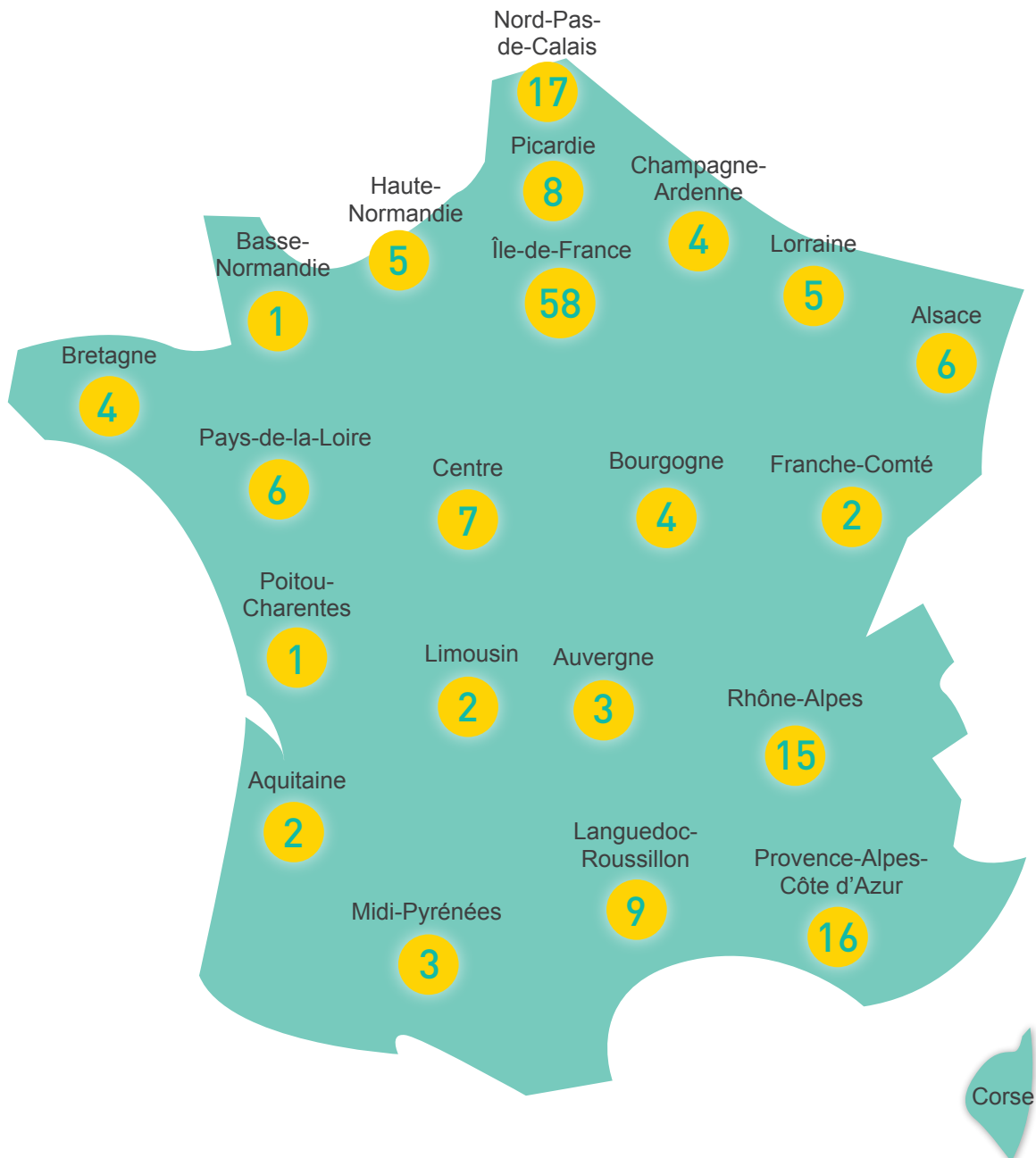
Impact sur l'emploi

Sur la base d'un montant global d'investissements de près de 20 milliards d'euros, le NPNRU devrait générer près de 240 000 emplois dans la filière du bâtiment et des travaux publics et 300 000 emplois au total dans l'économie. La nouvelle Charte nationale d'insertion établie par la loi du 21 février 2014 sera présentée au premier Conseil d'administration de l'Anru de 2015.

[Les principaux enjeux auxquels devra répondre cette charte sont les suivants :](#)

- Définir localement des objectifs de qualité des démarches d'insertion, en cohérence avec les priorités des contrats de ville, en particulier le développement de l'activité économique et de l'emploi.
- Mieux insérer les clauses sociales dans les politiques globales d'accès à l'emploi et à la formation du contrat de ville.
- Poursuivre l'effort d'insertion dans les marchés liés aux projets de renouvellement urbain.
- Accroître la généralisation des clauses d'insertion dans la commande publique et privée.
- Renforcer le partenariat avec les entreprises en vue de favoriser le retour à l'emploi et la création d'emploi. À l'heure où l'emploi a été élevé au rang de priorité nationale absolue, les ministres seront tout particulièrement attentifs à l'application de cette clause, qui n'a pas donné de résultats satisfaisants sur tout le territoire dans le cadre du premier programme PNRU.

QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL NPNRU AU 15 DÉCEMBRE 2014



1 Nombre de quartiers dans la région

Liste des 200 quartiers d'intérêt national NPNRU

Liste métropolitaine (178 quartiers) à laquelle s'ajoute la liste Outre-mer (22 quartiers) p. 33

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
ALSACE		
Bas-Rhin		
CU de Strasbourg	Strasbourg	Hautepierre
		Neuhof / Meinau
	Schiltigheim	Quartiers des Écrivains
Haut-Rhin		
CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	Mulhouse	Péricentre
		Drouot
		Les Côteaux
AQUITAINE		
Gironde		
CU de Bordeaux	Bordeaux	La Benaige (Cité Pinson, Cité Blanche)
Pyrénées-Atlantique		
CA Pau-Pyrénées	Pau	Dufau Tourasse ou Saragosse
AUVERGNE		
Puy-de-Dôme		
CA Clermont Communauté	Clermont-Ferrand	Saint-Jacques
		La Gauthière
		Les Vergnes
BASSE-NORMANDIE		
Calvados		
CC LINTERCOM Lisieux-Pays d'Auge-Normandie	Lisieux	Hauteville

CU = Communauté urbaine CA = Communauté d'agglomération CC = Communauté de communes

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
BOURGOGNE		
Côte d'Or		
CA Dijonnaise (COMADI)	Chenôve	Quartier du Mail
Saône-et-Loire		
CA Chalon - Val de Bourgogne	Chalon-sur-Saône	Les Prés-Saint-Jean
Yonne		
CA de l'Auxerrois	Auxerre	Les Brichères et Sainte-Geneviève
CC du Sénonais	Sens	Les Champs Plaisants - Champs d'Aloup
BRETAGNE		
Finistère		
CU Brest Métropole Océane	Brest	Bellevue
Ille-et-Vilaine		
CA Rennes Métropole	Rennes	Gast, Gros Chêne
		Le Blosne
Morbihan		
Lorient Agglomération	Lorient	Bois du Château
CENTRE		
Cher		
CA Bourges Plus	Bourges	Les Gibjoncs
Eure-et-Loir		
CA Chartres Métropole	Chartres	Beaulieu
CA du pays de Dreux	Dreux / Vernouillet	Les Bates / La Tabellionne
Indre		
CA Castelroussine	Châteauroux	Saint-Jean

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
(SUITE) CENTRE		
Indre-et-Loire		
CA Tours (Plus)	Tours	Le Sanitas-Sud (Saint-Paul, Pasteur), Est (La Rotonde)
Loiret		
CA Orléans Val de Loire (AggLO)	Orléans	L'Argonne
		La Source
CHAMPAGNE-ARDENNE		
Aube		
CA Grand Troyes	Troyes	Jules-Guesde
Marne		
CA Reims Métropole	Reims	Croix-Rouge
		Orgeval
CC de Vitry, Champagne et Der	Vitry-le-François	Le Hamois
FRANCHE-COMTÉ		
Doubs		
CA du Grand Besançon	Besançon	Planoise
CA du Pays de Montbéliard	Montbéliard	La Petite Hollande
HAUTE-NORMANDIE		
Eure		
CA Grand Evreux Agglomération	Évreux	Nétreville
CA Seine Eure	Val-de-Reuil	Germe-de-ville
Seine-Maritime		
CA Rouen - Elbeuf - Austreberthe (CREA)	Petit-Quevilly	Nobel-Bozel
	Rouen	Le Plateau, Les Sapins, Châtelet, La Lombardie, La Grand'Mare
	Cléon	Cléon Sud, Les Feugrais / Les Fleurs

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
ÎLE-DE-FRANCE		
	Paris	Porte de Bagnolet / Python Duvernois (20 ^e)
Seine-et-Marne		
CA Pays de Meaux	Meaux	Beauval
CC Deux Fleuves	Montereau-Fault-Yonne	Surville : square Beaumarchais
CA Melun Val de Seine	Melun	Quartiers Nord : Schuman - Beauregard
Yvelines		
CA de Mantes-en-Yvelines	Mantes-la-Jolie	Le Val Fourré
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	Trappes	Les Merisiers
CC de la Boucle de la Seine	Sartrouville	Le Plateau / Cité des Indes
CA de Seine & Vexin	Les Mureaux	Cinq quartiers : Bécheville, Les Bougimonts, L'Île-de-France, La Vigne Blanche, Les Musiciens
Essonne		
CA de Seine-Essonne (CASE)	Corbeil-Essonnes	Les Tarterêts
CA du Val d'Yerres (CAVY)	Épinay-sous-Sénart	Les Cinéastes, La Plaine
	Brunoy	Les Hautes Mardelles
CA Évry Centre Essonne (CAECE)	Évry	Les Pyramides, Miroirs, Bois sauvage
		Parc aux Lièvres
CA Les Lacs de l'Essonne (CALE)	Grigny / Viry-Chatillon	Grande Borne / Viry-Châtillon
	Grigny	Grigny 2
CA Les Portes de l'Essonne (CALPE)	Savigny-sur-Orge	Grand Vaux
Hauts-de-Seine		
	Asnières-sur-Seine / Gennevilliers	Agnettes, Sud des Hauts d'Asnières
	Gennevilliers	Agnettes, Sud des Hauts d'Asnières

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
(SUITE) ÎLE-DE-FRANCE		
	Colombes	Les Canibouts
	Villeneuve-la-Garenne	Centre-Ville Jean-Moulin
CA du Mont Valérien	Nanterre	Le Parc
Seine-Saint-Denis		
	Aulnay-sous-Bois / Sevran	Ambourget Gros Saule / Beaudottes
	Blanc-Mesnil	Quartiers Nord, Les Tilleuls
	Neuilly-sur-Marne	Les Fauvettes
CA de Clichy-sous-Bois / Montfermeil	Clichy-sous-Bois	Bas Clichy, Bois du Temple
CA Est Ensemble	Bobigny / Drancy / Bondy (Nord et Sud)	Bondy (Nord et Sud) L'Abreuvoir
	Bagnolet / Montreuil	Les Malassis / La Noue
	Bobigny	Bobigny Centre ville (Karl Marx, Paul-Eluard, Allende) - Drancy Gaston-Rouleau
	Noisy-le-Sec	Le Londeau
	Romainville	Gagarine
CA Est Ensemble / CA Plaine Co	Aubervilliers / Pantin	La Villette / Quatre chemins
CA Plaine Commune	Aubervilliers	Maladrerie / Émile-Dubois
	La Courneuve	Les 4000
	Saint-Denis	Les Franc-Moisins
		Floréal, Saussaie, Courtilles
		Centre ville
	Épinay-sur-Seine	Orgemont
		La Source
	Stains	Clos Saint-Lazare
Villetaneuse	Saint-Leu	

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
(SUITE) ÎLE-DE-FRANCE		
CA Plaine Commune	Île-Saint-Denis / Saint-Ouen	Quartier Sud
	Saint-Ouen	Cordon/La Motte Taupin
		Vieux Saint-Ouen
	Pierrefitte-sur-Seine	Joncherolles Fauvettes
CA Terres de France	Sevran	Pont-Blanc & Montceleux
Val-de-Marne		
	Bonneuil-sur-Marne	Cité Fabien
	Champigny-sur-Marne	Bois l'Abbé
	Orly / Choisy-le-Roi	Grand Ensemble : les Navigateurs
	Villeneuve-Saint-Georges / Valenton	Bois-Matar, Plateau, Polognes
	Villeneuve-Saint-Georges	Cité Sellier - Quartier-Nord
CA Plaine Centrale du Val de Marne	Alfortville	Quartiers Sud Chantereine
	Créteil	Hauts-du-Mont-Mesly, Habettes
CA Seine Amont	Vitry-sur-Seine	Centre ville - Mario-Capra Robespierre
CA Val de Bièvre	L'Haÿ-les-Roses / Villejuif	Quartier Lallier-Bicêtre
	Villejuif	Quartier Lebon
Val-d'Oise		
CA Val de France	Sarcelles	Lochères Grand Ensemble
	Garges-les-Gonnesse	Dame-Blanche Nord
	Villiers-le-Bel	Puits-la-Marlière, Derrière les Murs de Monseigneur
LANGUEDOC-ROUSSILLON		
Gard		
CA Alès Agglomération	Alès	Prés-Saint Jean - Les Cévennes

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
CA de Nîmes Métropole	Nîmes	Valdegour
(SUITE) LANGUEDOC-ROUSSILLON		
Gard		
CA de Nîmes Métropole	Nîmes	Pissevin
		Chemin Bas d'Avignon
		Mas-de-Mingue
Hérault		
CA de Béziers-Méditerranée	Béziers	Centre ville
		La Devèze
CA de Montpellier	Montpellier	Mosson
Pyrénées-Orientales		
CA Perpignan Méditerranée	Perpignan	Saint-Jacques
LIMOUSIN		
Haute-Vienne		
CA Limoges Métropole	Limoges	Beaubreuil
		Val-de-l'Aurence Sud
LORRAINE		
Meurthe-et-Moselle		
CU du Grand Nancy	Nancy	Le Haut-du-Lièvre
	Laxou	Les Provinces
Moselle		
Metz Métropole	Metz	Borny

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
CA de Forbach Porte de France	Behren-lès-Forbach	La Cité
	Forbach	Le Wiesberg
MIDI-PYRÉNÉES		
Haute-Garonne		
CU Toulouse Métropole	Toulouse	Grand Mirail : Reynerie - Bellefontaine - Bagatelle
		Toulouse - Empalot
Gers		
CA du Grand Auch Agglomération	Auch	Garros
NORD - PAS-DE-CALAIS		
CA du Douaisis [CAD]	Sin-le-Noble	Bassin minier - Les Épis
CU de Dunkerque	Dunkerque	Cheminots - Saint-Pol-sur-Mer
	Grande-Synthe	Îlot des Peintres
CA Lens - Liévin	Lens	Bassin minier - Cité du 12/14
CU Lille Métropole	Lille	Lille Sud (Concorde)
	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons - Boulevard Napoléon et Rhin-et-Danube
	Roubaix	Roubaix
	Tourcoing	La Bourgogne
	Loos	Oliveaux
CA Maubeuge Val de Sambre	Maubeuge	Président - Pont-de-Pierre Sous-le-Bois-Montplaisir
		Sous-le-Bois-Montplaisir
		Provinces françaises

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
CA Porte du Hainaut	Denain	Bassin minier - Vieux Denain
CA Valenciennes Métropole	Valenciennes	Chasse-Royale
(SUITE) NORD - PAS-DE-CALAIS		
CA du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer	Le Triennal
CA du Calaisis	Calais	Fort Nieulay
		Beau Marais
PAYS DE LA LOIRE		
Loire-Atlantique		
CU Nantes Métropole	Nantes	Bellevue
		ZUS Nord : Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Boissière, Petite Sensive
		Bottière Pin sec
Maine-et-Loire		
CA Angers Loire Métropole	Angers	Belle Beille
		Monplaisir
Sarthe		
CU Le Mans Métropole	Allonnes	Chaoué, Perrières
PICARDIE		
Aisne		
CA de Saint Quentin	Saint-Quentin	Europe
Oise		
CA du Beauvaisis	Beauvais	Argentine
		Saint-Lucien

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
CA de la Région de Compiègne	Compiègne	Clos des Roses
		La Victoire
CA Creilloise	Creil	Les Hauts de Creil / Plateau Rouher
(SUITE) PICARDIE		
Somme		
CA Amiens Métropole	Amiens	Quartiers Nord
		Etouvie
POITOU-CHARENTES		
Vienne		
CA Grand Poitiers	Poitiers	Couronneries
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		
Alpes-Maritimes		
Métropole Nice Côte d'Azur	Nice	L'Ariane
		Les Moulins
Bouches-du-Rhône		
CA du Pays de Martigues	Port-de-Bouc	Les Comtes

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)	Marseille	Centre Nord / Saint-Mauront
		Air Bel
		Saint-Paul / Malpassé / Oliviers / Lilas / Lauriers
		Frais Vallon / La Rose
		Flamants / Saint-Barthelemy / Font Vert
		Saint-Antoine, Bricarde, Castellane
		Solidarité / Kallisté
		La Savine
La Cabucelle, Les Crottes		
SAN Ouest Provence	Miramas	La Maille

(SUITE) PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**Var**

CA Toulon Provence Méditerranée	Toulon	Sainte-Musse
---------------------------------	--------	--------------

Vaucluse

CA du Grand Avignon (COGA)	Avignon	Rocade Sud
		Quartier Saint-Chamand

RHÔNE-ALPES**Ain**

CC Haut-Bugey	Oyonnax	La Plaine, La Forge
---------------	---------	---------------------

Drôme

CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	Valence	Valence-le-Haut, Polygone
-----------------------------------	---------	---------------------------

Isère

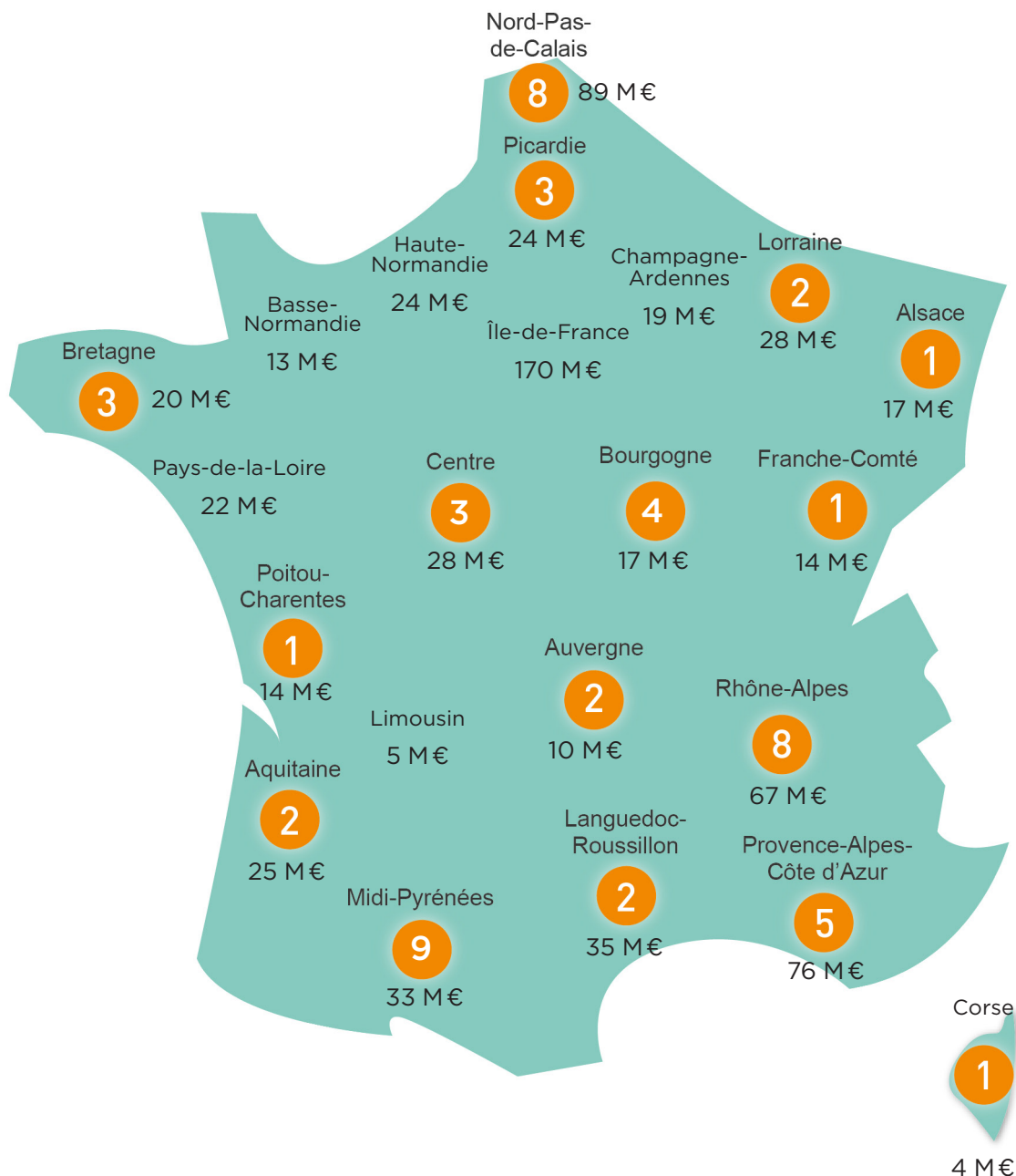
CA de Grenoble-Alpes-Métropole (Métro)	Échirolles	La Villeneuve d'Échirolles
	Grenoble	Villeneuve / Arlequins / Les Géants

Loire

COMMUNAUTÉ	VILLE	QUARTIER
CA Saint-Étienne-Métropole	Saint-Étienne	Tarentaise, Beaubrun, Séverine
		Montreynaud
Rhône		
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	Villefranche-sur-Saône	Belleroche
CU de Lyon (Grand Lyon)	Bron	Parilly
		Terrailon
	Vénissieux	Les Minguettes - Les Clochettes
	Vaulx-en-Velin	Mas du Taureau
	Villeurbanne	Saint-Jean, Les Buers
	Rillieux-la-Pape	Ville nouvelle
(SUITE) RHÔNE-ALPES		
CU de Lyon (Grand Lyon)	Lyon	Sauvegarde / Château
Haute-Savoie		
CA Annemasse-Les Voirons Agglomération	Annemasse	Le Perrier

QUARTIERS D'INTÉRÊT RÉGIONAL SIGNALÉS NPNRU AU 15 DÉCEMBRE 2014

Carte des 55 quartiers signalés sur les 200 qui seront identifiés d'intérêt national et qui bénéficieront de l'enveloppe régionale



1 Nombre de quartiers préfléchés dans la région

35 M€ Montant de l'enveloppe régionale pour tous les quartiers NPNRU d'intérêt régional de la région

Liste des 55 quartiers d'intérêt régional signalés

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
ALSACE		
Bas-Rhin		
CU de Strasbourg	Strasbourg	Elsau
AQUITAINE		
Gironde		
CU de Bordeaux	Bordeaux	Les Aubiers
	Cenon	Dravemont, Marègue, 8-mai-1945
AUVERGNE		
Allier		
CA Montluçonnaise	Montluçon	La Verrerie et Pierre-Leroux
Puy-de-Dôme		
CA Clermont Communauté	Thiers	Centre ancien
BOURGOGNE		
Côte-d'Or		
CA Dijonnaise (COMADI)	Dijon	Fontaine d'Ouche
Nièvre		
CA de Nevers	Nevers	Le Banlay
Saône-et-Loire		
CA Chalon - Val de Bourgogne	Chalon-sur-Saône	Bernanos / Pagnol / Claudel
CA du Mâconnais-Val de Saône	Mâcon	Chanaye-Résidence

CU = Communauté urbaine CA = Communauté d'agglomération CC = Communauté de communes

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
BRETAGNE		
Côtes-d'Armor		
CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (SBABA)	Saint-Brieuc	Balzac - Ginglin, place de la Cité Bretagne
Finistère		
CA Quimper Communauté	Quimper	Kermoysan
Morbihan		
Lorient Agglomération	Lorient	Kervénanec
CENTRE		
Cher		
CC Vierzon Sologne Berry	Vierzon	Centre ville Clos du Roy
Indre-et-Loire		
CA Tours (Plus)	Saint-Pierre-des-Corps	La Rabaterie
Loir-et-Cher		
CA de Blois « Agglopolys »	Blois	Quartiers Nord
CORSE		
Haute-Corse		
CA de Bastia	Bastia	Aurore
FRANCHE-COMTÉ		
Doubs		
CA du Grand Besançon	Besançon	Cité Brulard
LANGUEDOC-ROUSSILLON		
Gard		
CA du Gard Rhodanien	Bagnols-sur-Cèze	Les Escanaux
Hérault		
CA de Montpellier	Montpellier	Les Cévennes

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
LORRAINE		
Meurthe-et-Moselle		
CU du Grand Nancy	Vandœuvre-lès-Nancy	Les Nations
Moselle		
Metz Métropole	Metz	Bellecroix
MIDI-PYRÉNÉES		
Ariège		
CC du Pays de Pamiers	Pamiers	Pamiers centre ancien et La Gloriette
Haute-Garonne		
CA du Muretain	Muret	Muret - Saint-Jean
CU Toulouse Métropole	Colomiers	Colomiers
	Toulouse	Les Izards
Hautes-Pyrénées		
CC du Pays de Lourdes	Lourdes	Ophite - Lourdes
CA du Grand Tarbes	Tarbes	Ormeaux, Bel Air, Figarol, Mouysset, Solazur
Tarn		
CA de l'Albigeois (C2A)	Albi	Cantepau
CA de Castres Mazamet	Castres	Laden Petit train
Tarn-et-Garonne		
CA Grand Montauban	Montauban	Quartier Montplaisir, Chambord et Lalande

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
NORD - PAS-DE-CALAIS		
Nord		
CU de Dunkerque	Dunkerque	Banc Vert, Île Jeanty, Jeu de Mail, Carré de la Vieille
	Téteghem	Degroote
CU Lille Métropole	Hem	Trois Beaudets - Lionderie
	Wattrelos	Les Villas
CA Valenciennes Métropole	Anzin	Bleuse Borne
	Condé-sur-l'Escaut	Bassin minier Centre ville
Pas-de-Calais		
CA de Lens - Liévin	Avion	Bassin minier Quartier de la République
	Liévin	Bassin minier Vent de bise
PICARDIE		
Aisne		
CC de la Région de Château-Thierry	Château-Thierry	Vaucrises
CA de Saint-Quentin	Saint-Quentin	Cité de Vermand
Oise		
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	Pont-Sainte-Maxence	Terriers
POITOU-CHARENTES		
Charente		
CA du Grand Angoulême (GrandAngoulême)	Angoulême	Bel Air, Grand-Font

AGGLOMÉRATION	VILLE	QUARTIER
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		
Bouches-du-Rhône		
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)	Marseille	Consolat / Ruisseau Mirabeau
		Campagne Levêque
		Résidence les Ayygalades
		La Maurelette
		Bassens / Les Arnavaux
RHÔNE-ALPES		
Ain		
CA Bourg en Bresse Agglomération	Bourg-en-Bresse	Le Pont des Chèvres
Drôme		
CA VALENCE-ROMANS Sud Rhône-Alpes	Romans-sur-Isère	La Monnaie
Isère		
CA de Grenoble-Alpes-Métropole (Métro)	Grenoble	Mistral
Rhône		
CU de Lyon (Grand Lyon)	Givors	Les Vernesut
	Saint-Fons	L'arsenal et Carnot Parmentier
CU de Lyon (Grand Lyon)	Lyon	Langlet Santy
		Mermoz
Savoie		
CA Chambéry Métropole	Chambéry	Chambéry-le-Haut

NPNRU : les chiffres clefs

- **200 QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL** présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en métropole et Outre-mer, parmi les 1 500 quartiers prioritaires politique de la Ville
- **2 MILLIONS D'HABITANTS** concernés dans les 200 quartiers d'intérêt national
- **5 MILLIARDS D'EUROS DE L'ANRU** avec le concours d'Action Logement
 - 4 milliards d'euros** dédiés aux 200 quartiers d'intérêt national
 - 850 millions d'euros** dédiés aux 200 quartiers d'intérêt régional, dont les 50 quartiers signalés
 - 150 millions d'euros affectés aux protocoles de préfiguration** sur la période 2015 - 2019 pour des études préalables à l'engagement des projets de renouvellement urbain, sur toutes les villes qui ont au moins un quartier NPNRU
- **20 MILLIARDS D'EUROS** d'investissements générés au global
- **JUSQU'EN JUIN 2015** : signature des contrats de ville
- **240 000 EMPLOIS MOBILISÉS** dans la filière du bâtiment et des travaux publics, dont 150 000 emplois directs sur les différentes opérations contractualisées avec l'Anru

La politique de la ville dans les Outre-mer

Les Outre-mer sont au cœur de la nouvelle politique de la ville. Territoires dynamiques regorgeant d'initiatives et de potentiel, départements d'avenir, ils font cependant face à des difficultés spécifiques qu'il appartient aux pouvoirs publics de lever.

Fruit d'une concertation lancée dès 2012 impliquant tous les acteurs, la méthode employée pour dessiner et stabiliser la nouvelle géographie prioritaire exprime la pleine reconnaissance par le Gouvernement de la situation particulière qui est celle des Outre-mer. Il en résulte une géographie adaptée aux réalités économiques, démographiques et sociales de ces territoires, concentrant l'effort là où les besoins sont les plus importants.

Accompagnement spécifique des communes et des intercommunalités, dimension partenariale de l'action publique, formation, pérennisation des effectifs : la préparation des contrats de ville reflète aussi cette volonté de mener en Outre-mer une action ajustée au mieux aux attentes locales.

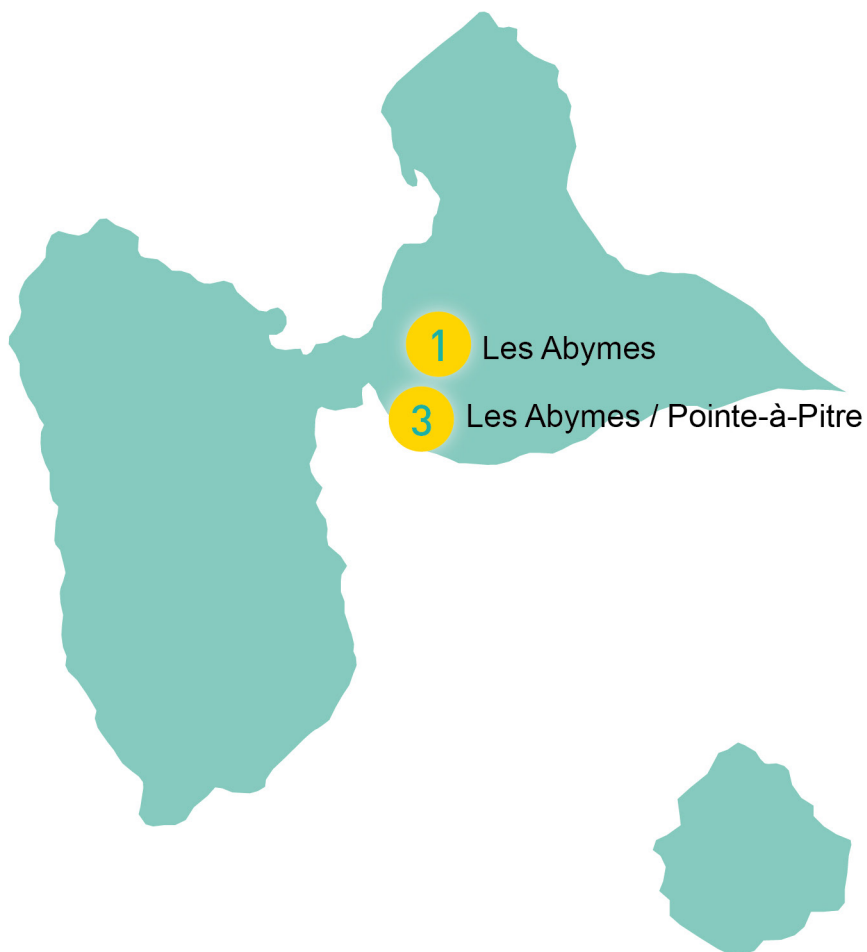
Le Conseil d'administration de l'Anru du 15 décembre 2014 a pour sa part fait le choix de classer l'ensemble des sites en liste d'intérêt national. Ce sont ainsi **22 sites ultramarins**, soit plusieurs par territoire, qui vont pouvoir bénéficier d'un effort financier d'environ **450 millions d'euros**.

DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER	COMMUNE	SECTEUR IDENTIFIÉ
GUADELOUPE		
	Les Abymes	Capou-Ferrand / vieux Bourg
	Les Abymes / Pointe-à-Pitre	Mortenol / Lauriers
		Zamia / Carénage / Louisy Mathieu / Blanchard
		Bergevin / Lauricisque / Grand Camp
GUYANE		
	Cayenne	Centre Ville / Village Chinois / Ilet Malouins / Matines
		Mango / Brutus
	Matoury	Comou / Combo / Terca
	Saint-Laurent du Maroni	Entrée de ville / Centre ville / Charbonnière
MARTINIQUE		
	Fort-de-France	Bon Air / Sainte-Thérèse
		Trénelle Citron
		Ville Basse (Centre Ville / Rive droite / Terres Sainville / Morne Abélard)
		Volga Centre
LA RÉUNION		
	Saint-Benoit	Labourdonnais - Beaufonds
	Saint-André	Centre Ville
	Saint-Denis	Vauban - Butor
	Le Port	Ariste Bolon
	Saint-Louis	Le Gol
	Saint-Pierre	Bois d'Olives
MAYOTTE		
	Mamoudzou	Kawéni
	Koungou	Majicavo-Koropa
	Pamandzi / Dzaoudzi	La Vigie

Guadeloupe

4 QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL NPNRU

Conseil d'administration de l'Anru du 15 décembre 2014

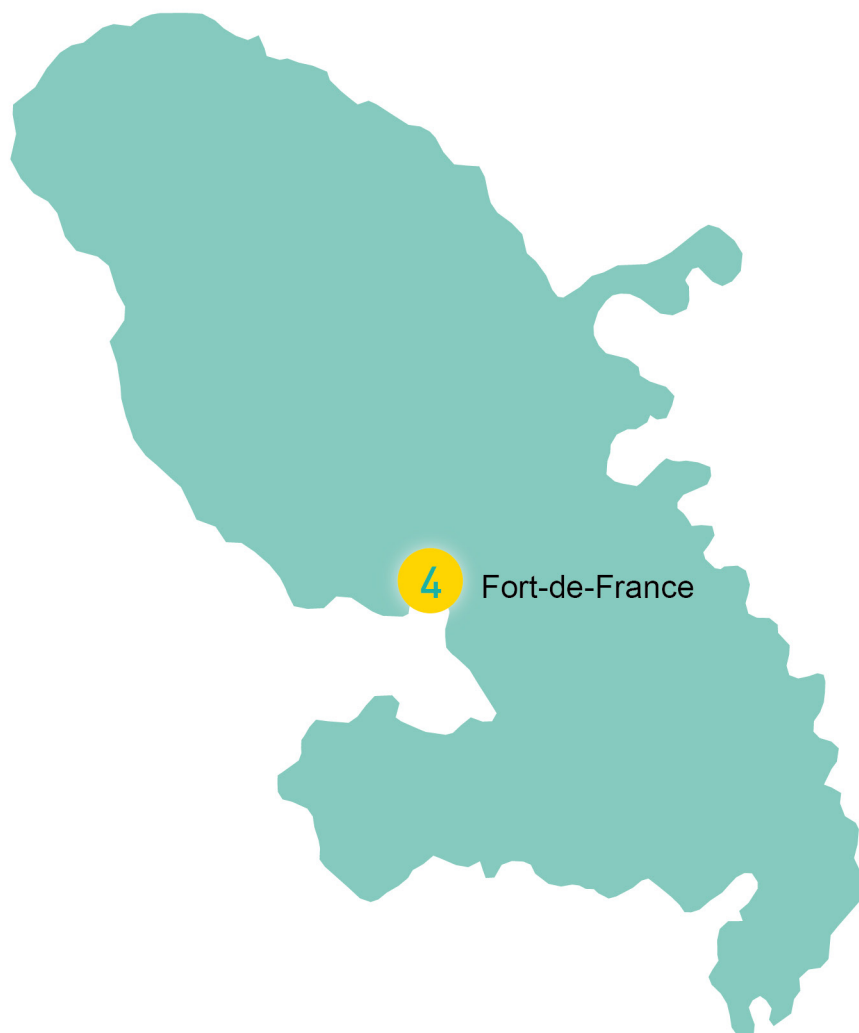


1 Nombre de quartiers d'intérêt national sur le territoire

Martinique

4 QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL NPNRU

Conseil d'administration de l'Anru du 15 décembre 2014

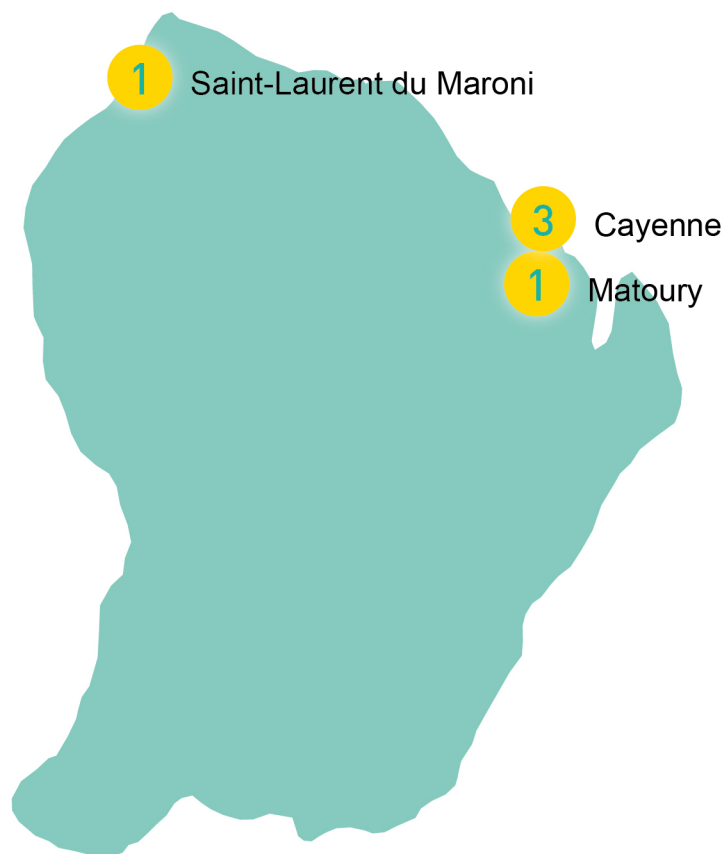


1 Nombre de quartiers d'intérêt national sur le territoire

Guyane

5 QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL NPNRU

Conseil d'administration de l'Anru du 15 décembre 2014

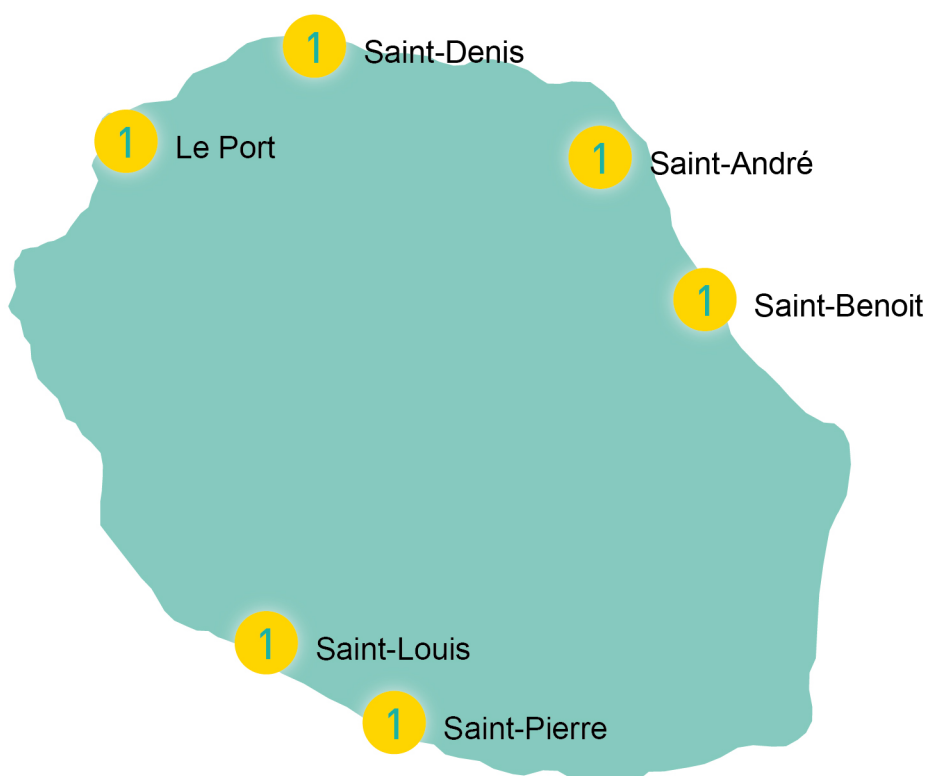


1 Nombre de quartiers d'intérêt national sur le territoire

La Réunion

6 QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL NPNRU

Conseil d'administration de l'Anru du 15 décembre 2014



1 Nombre de quartiers d'intérêt national sur le territoire

Mayotte

3 QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL NPNRU

Conseil d'administration de l'Anru du 15 décembre 2014



1 Nombre de quartiers d'intérêt national sur le territoire

QUARTIERS NPNRU

22 territoires d'intérêt national dans le cadre du NPNRU

Guadeloupe

Les Abymes - Capou-Ferrand / Vieux Bourg

Les Abymes / Pointe-à-Pitre - Mortenol / Lauriers

Les Abymes / Pointe-à-Pitre - Zamia / Carénage / Louisy Mathieu / Blanchard

Les Abymes / Pointe-à-Pitre - Bergevin / Lauricisque / Grand Camp

Guyane

Cayenne - Centre Ville / Village Chinois / Ilet Malouins / Matines

Cayenne - Mango / Brutus

Cayenne - Mirza / Medan / N'Zilla

Matoury - Comou / Combo / Terca

Saint-Laurent du Maroni - Centre ville / Charbonnière

Martinique

Fort-de-France - Bon Air / Sainte-Thérèse

Fort-de-France - Trénelles Citron

Fort-de-France - Ville Basse

Fort-de-France - Volga Centre

Réunion

Saint-Benoit - Labourdonnais - Beaufonds

Saint-André - Centre Ville

Saint-Denis - Vauban - Butor

Le Port - Ariste Bolon

Saint-Louis - Le Gol

Saint-Pierre - Bois d'Olives

Mayotte

Mamoudzou - Kawéni

Koungou - Majicavo-Koropa

Pamandzi / Dzaoudzi - La Vigie

Le NPNRU s'adapte aux spécificités des départements d'Outre-mer. Selon les cas, les territoires rencontrent des enjeux environnementaux (cyclones, mouvement de terrain, submersion marine, lagon), démographiques (solde naturel, immigration), urbains (bidonvilles, indignité et insalubrité de l'habitat, indisponibilité foncière) et sanitaires. Le NPNRU prendra donc en compte les opérations de résorption de l'habitat informel et insalubre, dans un souci de cohérence des politiques de l'habitat. L'Anah, l'Anru et le Ministère des Outre-mer interviendront de manière concertée.

Le bilan du programme national de rénovation urbaine (PNRU) 2003 - 2015

Lancé il y a tout juste 10 ans, le premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) mobilise acteurs publics et privés, sur des projets urbains d'envergure.

Objectifs : requalifier plus de 500 quartiers là où les conditions de vie sont particulièrement difficiles.

Principes : rénover et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, offrir un nouvel environnement pour travailler et des espaces pour vivre, faciliter l'accès et l'ouverture du quartier.

Le rôle de l'Anru a consisté à fédérer les différents acteurs, à rassembler talents et expertises ainsi qu'à financer et accompagner tous ces projets. Aujourd'hui, les résultats sont visibles sur l'ensemble du territoire : les quartiers sont profondément transformés, plus dynamiques et mieux reliés au reste des agglomérations.



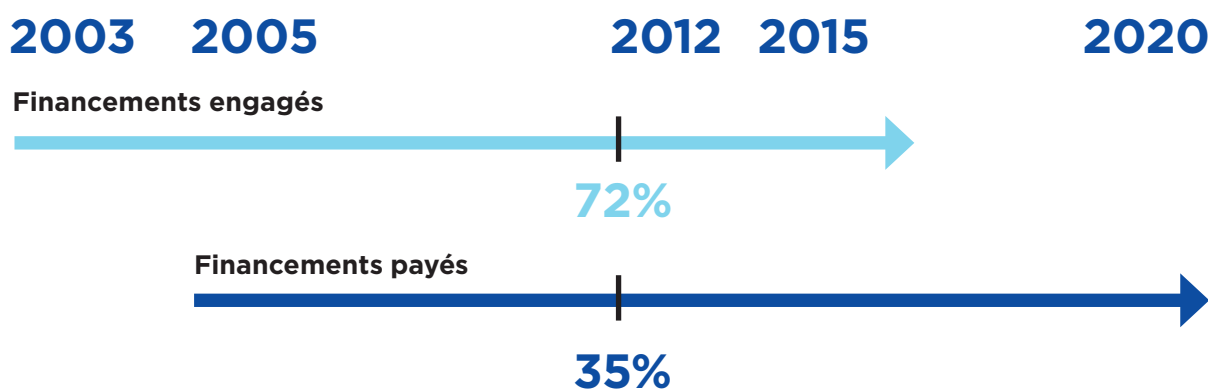
DÉCOUVREZ LE FILM
« LES 10 ANS DE L'ANRU »
bit.ly/10ansderénovationurbaine

Chiffres du PNRU (données globales)

- 490 quartiers rénovés
- 397 conventions signées
- 4 millions d'habitants concernés
- 12,35 milliards de subventions de l'Anru
- Plus de 47 milliards d'euros d'investissements

AU 15 DÉCEMBRE 2014

- Près de 90 % du programme engagé
- 7,6 milliards d'euros versés depuis le début du programme
- 340 000 logements rénovés, 141 000 construits
- 200 quartiers achevés ou sur le point de l'être



En complément du lancement du nouveau PNRU, le Gouvernement fournit avec les partenaires nationaux de la rénovation urbaine un effort financier particulièrement important pour mener à bien et à terme le premier PNRU.

À fin 2011, 72 % des investissements prévus par le premier PNRU étaient effectivement engagés et 35 % payés (sur 12,350 milliards d'euros).

De 2012 à 2014, plus d'un milliard d'euros a été décaissé chaque année. La Convention conclue le 2 décembre dernier entre l'Etat et UESL-Action logement pour 2015-2019 mobilise les fonds nécessaires à l'achèvement du paiement du premier PNRU et à l'amorçage du nouveau PNRU.

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

LES MISSIONS DE L'ANRU

L'Anru met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. À travers le Programme National de Rénovation Urbaine et le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), l'Anru intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a confié à l'Établissement la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) .

L'Anru agit également en faveur de l'insertion par l'emploi, du développement des internats de la réussite pour tous et de projets innovants destinés à la jeunesse, au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Depuis 2014, dans le cadre du PIA, l'Anru est opérateur d'un deuxième programme d'innovation environnementale. De plus, l'Agence doit mettre en œuvre un autre programme de 250 millions d'euros, en vue de faciliter des opérations de co-investissement public-privé dans les nouveaux quartiers de la politique de la ville.

Chiffres clés :

• LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR :

Internats de la réussite pour tous : 550 millions d'euros

Projets innovants en faveur de la jeunesse : 100 millions d'euros

Villes durables : 70 millions d'euros de subventions + 250 millions d'euros d'apports en capital pour le co-investissement

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI

Le Conseil d'administration est désormais présidé par François PUPPONI, député-maire de Sarcelles (95). Il est composé en nombre égal, d'une part, de représentants de l'État et, d'autre part, de représentants des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale compétents, des conseils généraux, des conseils régionaux, de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement, de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré, des sociétés d'économie mixte, des locataires, de la Caisse des Dépôts et de l'Agence nationale de l'habitat, ainsi que de personnalités qualifiées.

Traduisant la volonté qui est celle du gouvernement d'associer toujours davantage les habitants des quartiers prioritaires aux décisions qui les concernent, il intégrera, conformément à la loi du 21 février 2014, un « représentant des locataires » et un représentant de la Fédération nationale des centres sociaux. Une fonction de vice-présidence sera créée début 2015 et confiée à un représentant d'Action Logement.

		TITULAIRES	SUPLÉANTS
REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LEURS GROUPEMENTS	Représentants des maires désignés par l'Association des maires de France (AMF)	Olivier CARRE	Cécile HELLE
	Représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'assemblée des Communautés de France (ADCF)	Valérie LETARD	Patrick BRAOUEZEC
	Représentants des présidents de conseils généraux désignés par l'assemblée des Départements de France (ADF)	Alfred RECOURS	Olivier RICHEFOU
	Représentants des présidents de conseils régionaux désignés par l'association des Régions de France (ARF)	Jean-Jack QUEYRANNE	Laurent SODINI
REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES INTERVENANT DANS LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL	Représentants de l'Union d'Économie Sociale pour le Logement (UESL)	Jacques CHANUT Jean-Baptiste DOLCI Jean-Charles JIMENEZ Roger THUNE	Alexandre GRILLAT Thierry TRON LOZAI
	Représentants l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré (USH)	Frédéric PAUL	Béatrix MORA
	Représentants de la Caisse des Dépôts (CDC)	Stéphane KEITA	Françoise DUQUESNE
	Représentants de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)	Blanche GUILLEMOT	Christian MOUROUGANE
	Représentants de la fédération des entreprises publiques locales	Elisabeth TOUTON	Laurent BOUSSIN
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE	Président et personnalités qualifiées	François PUPPONI Emmanuelle COSSE Frédéric VIGOUROUX Catherine ARENOU	
	Représentant des locataires		
	Représentant de la fédération nationale des centres sociaux	Claudie MILLER	François VERCOUTERE

		TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ADMINISTRATEURS D'ÉTAT	Représentants du ministre chargé du Budget	Denis CHARISSOUX	Olivier MEILLAND
	Représentants du ministre chargé de l'Économie	Arnaud GUIGNE	Jérôme REBOUL
	Représentants du ministre de l'Intérieur	Sophie THIBAULT	Yves SEGUY
	Représentants du ministre chargé des Collectivités locales	Serge MORVAN	Stéphane BRUNOT
	Représentants du ministre chargé de l'Outre-mer	Marc DEL GRANDE	Cédric LORET
	Représentants du ministre chargé de la politique du Logement	Laurent GIROMETTI Claire LEPLAT Marie-Dominique DE VEYRINAS	Clémentine PESRET Rachel CHANE SEE CHU Colas DURRLEMAN
	Représentants du ministre chargé de la politique de la Ville	Marie-Caroline BONNET-GALZY Raphael LE MEHAUTE Brigitte BACCAINI Anaïs BREAUD Philippe GALLI	Eric BRIAT Sylvaine GAULARD Michelle BROSSEAU Marine COURTOIS Didier LESCHI
	Représentants du ministre chargé de la Culture et de la Communication	Agnès VINCE	Hélène FERNANDEZ
	Représentants du ministre chargé des Affaires sociales		
	Représentants du ministre chargé du Développement durable	Pierre NARRING	Jean-Paul Le DIVENAH
	Représentants du ministre chargé de l'Urbanisme	Jean-Martin DELORME	Philippe LALART
	Représentants du ministre chargé de l'Éducation nationale	Marc BABLET	Fabienne FEDERINI

La ville durable : maître mot du NPNRU 2014 - 2024

Parce que les habitants des quartiers ont le droit à l'excellence, parce que la crise écologique frappe d'abord les plus fragiles d'entre nous, parce que les exigences en termes de logement, de mobilité et de qualité de vie qui sont celles de ces habitants sont indissociables de l'innovation urbaine, la ville durable doit constituer un marqueur fort du NPNRU.

Renouvelant notre approche de la ville, le NPNRU doit contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, à la transition écologique des territoires et à la production d'une ville durable. L'objectif est bien de permettre à toutes les parties du territoire national de disposer du même niveau de qualité urbaine.

C'est pourquoi ce sont les quartiers qui souffrent des dysfonctionnements urbains les plus graves qui doivent voir émerger les projets les plus ambitieux. Ce sont eux qui doivent prioritairement bénéficier de l'accompagnement de l'Anru ainsi que des aides du programme d'investissements d'avenir visant l'excellence environnementale et technologique.

L'Anru est en effet l'opérateur d'un programme doté de 71 millions d'euros dédiés à une quinzaine de projets de développement intégrés et exemplaires en matière de transition écologique et énergétique. Le fait que la préfiguration de l'Institut pour la ville durable ait été confiée à l'Anru montre que l'objectif est bien de fédérer les acteurs de la politique de la ville et les promoteurs de la ville durable pour éviter d'avoir, d'un côté, les territoires problématiques, et, de l'autre, les vitrines où l'on promouvrait le savoir-faire français.

C'est dans cette perspective que l'Institut promouvra également les innovations urbaines au travers de démonstrateurs, échantillons du savoir-faire français en matière de ville durable dans les quartiers bénéficiant du programme de renouvellement urbain.

Le retour des services publics pour l'égalité républicaine dans les quartiers

« Les services publics, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ; il était primordial de les maintenir et de les renforcer dans des territoires qui en bénéficiaient moins que les autres. » (Engagement 27 du candidat François Hollande).

La politique de la ville, c'est, avant tout, renforcer la présence de l'Etat et de la République dans des quartiers qui ont trop souvent le sentiment d'être abandonnés des pouvoirs publics. C'est pourquoi Patrick Kanner et Myriam El Khomri coordonnent la mobilisation de tous les ministères pour ceux de nos concitoyens qui connaissent les plus grandes difficultés.

UNE FORTE MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT POUR LE RETOUR DES SERVICES PUBLICS DANS CES QUARTIERS

Dans cette perspective, chaque ministre s'est fixé, en lien avec le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et la secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville, des objectifs ambitieux de mobilisation de ses services au profit des quartiers prioritaires pour les 2 prochaines années.

Ce sont ainsi 13 conventions pluriannuelles d'objectifs, interministérielles, qui vont être déclinées dans les contrats de ville, tous signés en juin 2015.

DES ACTIONS PHARES ENGAGÉES DANS LES DOMAINES CLEFS

EMPLOI :

- 33 000 jeunes des quartiers prioritaires bénéficient des emplois d'avenir (soit 20 % des emplois d'avenir contre 10% des contrats aidés en 2011).
- Pôle emploi a entamé le renforcement de sa présence dans les quartiers prioritaires afin de garantir à leurs habitants une accessibilité physique aux agences.



33 000 jeunes de ces quartiers bénéficient des emplois d'avenir.

ÉDUCATION :

- La refondation de l'école bénéficie avant tout aux enfants des quartiers prioritaires.
- 40 % des postes créés pour l'accueil des moins de 3 ans ont été mobilisés en 2014 en faveur des quartiers prioritaires ainsi que 49 % des postes créés dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes ».
- Ces quartiers ont aussi bénéficié directement de la réforme de l'éducation prioritaire puisque 99 % des 290 REP+ de métropole sont situés dans ou à proximité d'un quartier prioritaire.

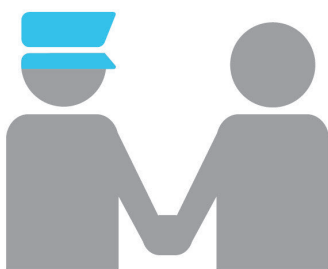


40 % des postes créés pour l'accueil des moins de 3 ans ont été affectés dans les quartiers.

49 % des postes du dispositif « plus de maîtres que de classes » ont été créés dans les quartiers.

SÉCURITÉ / PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE :

- 77 des 80 zones de sécurité prioritaire intègrent des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- 75 % des actions financées par l'État afin de prévenir la délinquance le sont au bénéfice des quartiers.
- Le renforcement du lien entre police et population passe par le doublement du nombre de délégués

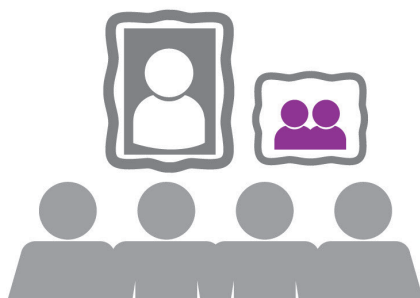


75 % des actions de prévention de la délinquance financées par l'État le sont au bénéfice de ces quartiers.

à la cohésion police-population ainsi que des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

CULTURE :

- 30 % des crédits consacrés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle sont dédiés aux actions développées dans les quartiers de la politique de la Ville.



30 % des crédits consacrés à l'éducation artistique et culturelle sont alloués à ces quartiers.

La priorité au développement économique et à l'emploi

Emploi et développement économique sont indissociables. Les quartiers prioritaires regorgent de ressources et de talents qui ne demandent qu'à s'exprimer et à contribuer pleinement au redressement économique de notre pays.

Pour permettre aux entrepreneurs de lever les obstacles se dressant sur le chemin de leur réussite, les ministres favorisent la création de véritables écosystèmes dans les quartiers en mobilisant tous les acteurs publics et privés du développement économique dans l'élaboration des contrats de ville.

[Cette mobilisation doit s'inscrire dans la poursuite de trois objectifs :](#)

- **Le renforcement de l'information et de l'accompagnement des entrepreneurs.**
- **L'amélioration des conditions de financement des entreprises en création ou en développement dans les quartiers.** C'est à quoi vise la création des « Territoires entrepreneurs » à partir du 1er janvier 2015, la nouvelle offre de financement de Bpifrance pour le soutien à la création d'entreprise dans les quartiers ou encore le nouveau fonds de capital développement Impact partenaires, doté de 45 millions d'euros.
- **Le développement d'une offre immobilière diversifiée et adaptée aux petites entreprises.** Avec nos partenaires, et notamment la CDC, nous investissons près de 600 millions d'euros dans des projets immobiliers à vocation économique afin de donner toutes leurs chances aux entreprises issues des quartiers eux-mêmes et en en faisant bénéficier les habitants des quartiers prioritaires. L'Epareca sera particulièrement vigilante à la revitalisation des centres commerciaux installés dans les 200 quartiers du NPNRU.

La création des « territoires entrepreneurs » est la mesure emblématique de ce tournant du développement économique impulsé par le ministre et la secrétaire d'État. Le gouvernement a décidé de transformer entièrement l'ancien dispositif des zones franches urbaines (ZFU) afin de créer un véritable écosystème :

- En conditionnant l'entrée des entreprises qui souhaitent s'implanter sur l'un des Territoires à l'inscription dans une stratégie locale de développement élaborée dans les contrats de ville.
- En limitant le plafond de ces exonérations à 50 000 euros, contre 100 000 euros actuellement, afin de limiter les effets d'aubaine.
- En majorant le plafond de l'exonération à chaque nouvelle embauche d'un salarié domicilié dans ces quartiers.
- En permettant aux petits commerces installés dans les Territoires entrepreneurs mais aussi dans les 1 500 quartiers prioritaires de bénéficier d'une nouvelle exonération d'impôts locaux.



**SUIVEZ-NOUS
SUR TWITTER :
#devéco**

Les nouveaux contrats de ville : collégialité, transversalité, efficacité

La politique de la ville est mise en oeuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et les collectivités territoriales.

La loi du 21 février 2014 instaure des contrats de ville de nouvelle génération qui mettent fin à l'empilement de dispositifs devenus trop complexes au fil du temps. Uniques, impliquant tous les acteurs de la politique de la ville, définissant une stratégie découlant d'un diagnostic mené à l'échelle du territoire, ces nouveaux contrats se caractérisent par une démarche collégiale et transversale.

L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques, notamment les chambres consulaires) ainsi que l'ensemble de la société civile et en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires devront ainsi être parties prenantes de cette démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Y seront ainsi traités ensemble les questions de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

Les contrats de ville seront signés d'ici juin 2015.

LA « COHÉSION SOCIALE »

Les contrats de ville devront prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assureront un investissement supplémentaire des partenaires signataires dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

LE « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

Les contrats de ville programmeront les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain, les contrats détermineront les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

LE « DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI »

Les contrats de ville assureront une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat, notamment dans le cadre des territoires entrepreneurs.

RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :
À SUIVRE DANS LES 1300 QUARTIERS PRIORITAIRES...

UN CONTRAT DE VILLE UNIQUE RASSEMBLANT LES ENGAGEMENTS RENFORCÉS DES POUVOIRS PUBLICS POUR CES TERRITOIRES

CONTRAT DE VILLE
ÉTAT
COLLECTIVITÉS
SERVICES PUBLICS

1 EMPLOI

- Créer de l'activité économique dans les quartiers (600M€ d'investissement mobilisés)
- Renforcer la présence de Pôle emploi et des missions locales
- Mobiliser au moins 20% des contrats aidés
- Soutenir tout particulièrement l'entrepreneuriat

2 CADRE DE VIE

- Améliorer la qualité et l'entretien de l'habitat
- Créer de nouveaux équipements collectifs
- Porter des projets de renouvellement urbain visant le désenclavement et la mixité sociale
- Améliorer les relations entre services publics et population

3 COHÉSION SOCIALE

- Soutenir les associations et acteurs du lien social
- Renforcer la solidarité intergénérationnelle
- Accompagner les familles
- Réduire la pauvreté des mères isolées



**SUIVEZ-NOUS
SUR TWITTER :
#polville**

La participation citoyenne au cœur de la politique de la ville

La participation citoyenne est au cœur de la loi du 21 février 2014, qui consacre le principe de co-construction de la politique de la ville avec ses premiers bénéficiaires : ses habitants.

Cette exigence doit être particulièrement forte dans la perspective du programme de renouvellement urbain, qui doit subordonner son action aux besoins formulés et débattus par nos concitoyens des quartiers prioritaires eux-mêmes.

Le pouvoir d'agir des habitants dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville sera renforcé au moyen des « conseils citoyens » principalement. Favoriser la prise de parole, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, créer un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins de nos concitoyens des quartiers mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la recréation d'un lien trop souvent distendu entre eux et des institutions de plus en plus marquées du sceau de la défiance : tels sont les objectifs de ces conseils au principe et au fonctionnement novateur et audacieux.

Composés de volontaires, d'associations et d'habitants tirés au sort, ils comporteront autant d'hommes que de femmes et seront associés à l'ensemble des projets menés dans ces quartiers. Demain, des maisons du projet dans chaque opération de renouvellement urbain permettront de mieux faire vivre ces principes au quotidien et d'ajuster ces opérations à la réalité vécue par ses premiers bénéficiaires, que ce soit dans la phase d'élaboration, de mise en oeuvre ou d'évaluation du nouveau programme.

LES CONSEILS CITOYENS



Composition



Afin de **garantir la représentation** de l'ensemble de la population au sein du collège « habitants », la méthode du **tirage au sort** a été prévue par la loi. Ce tirage au sort prendra en compte l'exigence de **parité femmes/hommes**.



Les associations et acteurs locaux susceptibles de composer le collège qui leur est dédié sont identifiés à l'issue d'un **appel à candidatures largement diffusé**.

@Villegouvfr #CONSEILCIT 



**SUIVEZ-NOUS
SUR TWITTER :
#CONSEILCIT**



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

